

[Texte]

donner suite, de façon concrète et spécifique, aux engagements globaux énoncés par le ministre face aux propositions lancées par les groupes minoritaires lors de ce colloque? Il est extrêmement important de ne pas oublier que les participants au colloque ont soigneusement établi un plan d'action compréhensif et précis. Ce plan comprend plusieurs volets. Je veux en mentionner trois, entre autres, monsieur le ministre. La promotion active de la coopération fédérale-provinciale en faveur des minorités; deuxièmement, l'extension des garanties constitutionnelles à la mise en oeuvre, de façon beaucoup plus soutenue, des garanties existant, par exemple, dans l'article 23 de la Charte des droits et libertés; et, finalement monsieur le ministre, la nécessité d'impliquer le secteur privé et les organismes bénévoles afin de les amener à reconnaître complètement les besoins des communautés minoritaires.

Pourriez-vous nous donner vos impressions sur ces trois volets?

M. Bouchard: Je pense qu'on doit en même temps situer le rapport du commissaire aux langues officielles; le dernier rapport a eu comme conséquence la création du comité dont je parlais tantôt, le colloque du mois d'octobre, la formation du Comité ministériel au niveau des trois ministères et la directive du premier ministre.

La coopération fédérale-provinciale, on en a parlé dans le texte de l'exposé la semaine dernière et avec M. Gauthier également. Nous faisons, actuellement, différents efforts avec les provinces pour s'assurer que les minorités francophones et la minorité anglophone du Québec puissent recevoir les services auxquels ils ont droit.

• 1000

J'ai dit plus tôt qu'il n'est pas question pour moi de l'imposer aux réalités provinciales ou aux gouvernements provinciaux. Je n'ai pas le pouvoir de le faire, ni le gouvernement fédéral. On n'a pas le pouvoir d'imposer quelques démarches que ce soit dans l'application des différents éléments de la Charte ou de d'autres recommandations comme celles du commissaire aux langues officielles.

En Saskatchewan, il y a à peu près un mois, j'ai eu des discussions avec la province, discussions qui, à mon avis, apporteront un certain nombre de choses. J'ai rencontré également certains intervenants des autres provinces et je n'ai pas d'exemple précis maintenant, mais ce sont des éléments sur lesquels nous sommes constamment disponibles.

Avec le temps, je pense qu'il sera essentiel d'avoir une approche, encore une fois lente, mais plus sûre.

Concernant les garanties constitutionnelles, je pense que l'article 23 par le biais du programme sur les poursuites judiciaires tient énormément de place. Vous savez que c'est une question de jours avant que nous puissions annoncer officiellement la composition du Sous-comité sur les langues officielles dans le cadre du Comité du Conseil canadien du développement social au sujet de l'appui à un certain nombre de causes. Nous allons donc nous orienter dans le cadre des programmes existants sur la poursuite et, d'autre part, sur toute autre proposition qui nous serait soumise par les

[Traduction]

up in concrete and specific ways on the commitments made by the Minister with respect to the proposals put forward by minority groups at that colloquium? It is extremely important to remember that participants carefully drew up a comprehensive and precise plan of action. This plan has several prongs. I will mention three, Mr. Minister. Active promotion of federal-provincial co-operation on behalf of minorities; secondly, the systematic implementation of constitutional guarantees such as Section 23 of the Charter of Rights and Freedoms; and, lastly, the need to involve the private sector and volunteer agencies in order to help them recognize the needs of minority communities.

Could you give us your views on these three aspects?

Mr. Bouchard: I think that my answer must be given in the context of the report of the Commissioner of Official Languages. The report had the effect of creating the committee that I referred to a moment ago, the colloquium in October, the tri-departmental committee, and the Prime Minister's directive.

In our brief last week, and also with Mr. Gauthier, we talked about federal-provincial co-operation. We are currently taking various steps with the provinces to ensure that francophone minorities and the anglophone minority in Quebec can receive the services to which they have a right.

I said earlier that it was not a question of imposing it on the provincial authorities or provincial governments. I do not have the power to do so, nor does the federal government. We do not have the power to impose any steps whatsoever in the application of the Charter or of other recommendations such as those made by the Commissioner of Official Languages.

About a month ago, I had discussions in Saskatchewan which I feel will bring about a certain number of things. I also had meetings with certain authorities from other provinces, and while I cannot give you specific examples now, I can tell you that we are always available to discuss these kinds of questions.

I think that over time, it will be essential to have an approach, perhaps a slow one, but a sure one.

With respect to constitutional guarantees, I think that section 23 and the legal action program are extremely important. You know that it is just a matter of days before we can officially announce the composition of the Official Languages Subcommittee of the Canadian Council on Social Development, to be set up in support of a certain number of cases. Our thrust will therefore be in the context of existing programs for legal action and of any other proposal submitted by agencies which, in our opinion and their opinion, might enable them to better guarantee their constitutional rights.